

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 14-2026

OBJET : Mise en place de la commission d'Appel d'Offre

L'an deux mil Vingt-six et le vingt mars,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; François BAILLY, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ;

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de mettre en place une commission d'appel d'offre. Il propose au conseil Municipal de procéder à l'élection et à la désignation des membres de cette commission. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre (C.A.O) des collectivités territoriales est une commission composé de membres à voix délibératives qui sont issus de l'assemblée délibérante.

La commission aura comme missions :

- l'examen des candidatures et des offres conformes à l'objet du marché
- le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- l'attribution du marché
- le pouvoir de déclarer l'appel d'offre infructueux.

La convocation de la C.A.O a lieu à l'occasion de chaque procédure de marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne :

Mr GAUTHIER Michel, Président

Membres de la commission :

Titulaire : Yannick JUANICO

Titulaire : Claire OZIL

Titulaire : Estelle CAPAÏ

Suppléant : Stéphane TOUSSAINT

Suppléant : Anne DOS SANTOS

Suppléant : Joëlle ALGOUD

Onze Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture